

2022-05
86

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert,
tenue le **10 mai 2022** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du
conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Vanessa Chouinard

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René
Laverdière.

Madame Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière,
assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 2 mai 2022 et avis personnel
de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis
d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Catherine Bilodeau de
déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05
87

02 - Avis de convocation

Avis public de cette séance a été donné le 2 mai 2022 et avis personnel
de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

En conséquence, il est proposé Simon Bourgault, appuyé par France
Thibodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05
88

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05
89

04 - Adoption du règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adalbert désire effectuer les travaux de réfection du 4^e rang Ouest, sur une longueur totale de 1 800 mètres ainsi que des travaux de remplacement de ponceaux;

ATTENDU QUE le coût des travaux selon l'estimation détaillée préparée par Samuel Veilleux, ing. en date du 6 avril 2022 est de 1 155 052 \$ incluant les frais de financement nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à une aide financière maximale de 732 739 \$ du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération pour le dossier # QJK88433;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance tenue le 2 mai 2022;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection du 4^e RANG OUEST selon les plans et devis préparés par Samuel Veilleux, ing. et Dominique Lachance, ing. portant les numéros 5079196 et 5005915, en date du 14 avril 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Samuel Veilleux, en date du 6 avril 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 155 052 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 155 052 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être

versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 7 mars 2022

Présentation du projet de règlement : 2 mai 2022

Adoption du règlement : 10 mai 2022

Promulgation : 11 mai 2022

Avis public de tenue de registre : 12 mai 2022

Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière

René Laverdière, maire

2022-05
90

05 - Acceptation de l'entente BELL 911

CONSIDÉRANT QUE Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en oeuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1 PG) selon la Décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications;

CONSIDÉRANT QUE des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu :

QUE le conseil autorise madame Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière et/ou monsieur René Laverdière, maire à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la mise en place de la nouvelle entente 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05
91

06 - Octroi de contrat - Travaux 4e Rang Ouest

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres publiques pour les travaux de réfection du 4e rang Ouest de la municipalité de Saint-Adalbert, nous

avons reçus six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le nom ainsi que le montant par entreprise (taxes incluses) se lisent comme suit :

- Construciton Abénakis inc. au coût de 880 547,52 \$;
- Dilicontracto Inc. au coût de 812 866,24 \$;
- Excavations Gagnon et Frères Inc. au coût de 918 500 \$;
- Les Entreprises JRMORIN Inc. au coût de 862 743,66 \$;
- Michel Gamache et Frères Inc. au coût de 937 635,29 \$;
- BML, division Sintra Inc. au coût de 862 872,43 \$.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le sommaire décisionnel signé par madame Pauline Michèle Ngom, CPI et par monsieur Samuel Veilleux, ing. de la FQM avec la recommandation suivantes suite à l'analyse des soumissions :

- Dilicontraction Inc. au coût de 812 866,24 \$ incluant toutes taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de Dilicontracto Inc. au coût de 812 866,24 \$ incluant toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05
92

07 - Abat-poussière 2022

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les 2 soumissions suivantes pour l'épandage d'abat-poussière :

- Transport Adrien Roy et filles Inc. au coût de 0,358 \$/litre;
- Entreprises Bourget Inc. au coût de 0,37 \$/litre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Simon Bourgault et résolu :

QUE le conseil accepte la soumissions de Transport Adrien Roy Inc. au coût de 0,358 \$/litre pour un total de 75 000 litres pour la saison 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - Rencontre de vitalisation

La directrice générale et greffière-trésorière convoque les élus pour la rencontre de vitalisation qui se tiendra le 31 mai prochain à 19h. Des invitations seront faites à des entreprises à cet effet.

09 - Rencontre Guy Boudreau

Le 25 mai et le 8 juin sont les soirées retenues pour la rencontre zoom avec monsieur Guy Boudreau. Un courriel de confirmation sera

transmis aux élus à cet effet. Monsieur Guy Boudreau a été engagé par la MRC pour les 4 municipalités dévitalisées (Saint-Adalbert, St-Omer, Ste-Félicité et Tourville) pour agir à titre d'agent de développement afin d'établir un plan d'animation de la démarche de réflexion, de consultation qui aura lieu cet automne.

10 - Formation - Terrain de jeux

La formation pour les monitrices ne sera pas obligatoire puisqu'il y a impossibilité de la suivre la fin de semaine où elle se donne.

11 - VARIA

2022-05
93

11.01 - Projet de murale : Les nouveaux sentiers

Le conseil suggère que la murale soit réalisée sur le tableau actuel de la salle du conseil.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 19h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec.